

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1898.

Budget de la Chambre pour 1899, et comptes de l'exercice 1897.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (1), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

La Commission de comptabilité de la Chambre a, conformément aux dispositions de son règlement, procédé à la vérification des comptes de cette assemblée pour 1897

Il résulte de cet examen, que les crédits alloués pour 1897 s'élevaient à 931.800 francs et que les dépenses effectuées et dont la justification est jointe au dossier, s'élèvent à fr. 931,768 52.

L'excédent est donc de fr. 51,48, mais il est constaté par une lettre de Messieurs les Questeurs, figurant comme annexe au présent rapport, qu'un crédit supplémentaire de 37,000 francs sera nécessaire pour couvrir les dépenses du Budget de 1898.

Ce crédit sera demandé à la Chambre par M. le Ministre des Finances dans le projet de loi de crédits provisoires pour 1899.

Votre Commission estime qu'il y avait, en effet, urgence à payer certaines fournitures et que les paiements effectués doivent être approuvés. D'autre part, il faut citer parmi les dépenses qui entraînent une insuffisance de crédit, les travaux exécutés à la Chambre, à la suite du commencement d'incendie du 14 août.

La Commission de comptabilité, à l'unanimité de ses membres, a, dans les conditions que nous venons d'indiquer, approuvé les comptes de 1897, se soldant par un excédent de fr 51,40.

(1) La Commission de comptabilité était composée de MM. BERNARD, président, DE CORSWAERT, DE WINTER, DUQUESNE, KOCU, LEFEBVRE et RAEMDONCK

Passant à l'examen du Budget de la Chambre pour 1899, elle constate que le Budget de 1898 s'élevait à 942,800 francs, tandis que celui de 1899 comporte le chiffre de 1,003,070 francs, soit une augmentation de 60,270 francs.

Cette augmentation provient des littéras suivants de l'article unique du Budget de la Chambre formant l'article 4 du Budget des Dotations :

Littéra *C'*. Augmentation 1,700 francs : En 1898 le service dactylographique adjoint à la sténographie a été complété;

Littéra *C''* porté de 41,250 francs à 55,250 francs, soit une augmentation de 14,000 francs pour couvrir les dépenses à résulter de l'augmentation éventuelle du personnel pour l'application de la loi sur la langue flamande;

Littéra *D*. Augmentation de 3,300 francs, et littéra *E*, majoration de 4,920 francs, par suite de nominations faites par le Bureau dans le personnel et par suite d'admission d'employés au maximum de traitement;

Littéra *G* Majoration de 23,500 francs. Cette augmentation sera fort probablement nécessaire pour payer le coût des impressions ordonnées par la Chambre par suite de l'application de la loi sur l'emploi du flamand.

Précédemment, la dépense du chef des impressions s'élevait souvent à 50,000 francs et même en 1895 elle a atteint le chiffre de 67,751 francs;

Littéra *H*. Majoration de 12,850 francs. Votre Commission ayant constaté que depuis plusieurs années la dépense prévue par ce littéra a été supérieure à celle inscrite au Budget de 1898, a estimé, à la demande de Messieurs les Questeurs, qu'il y avait lieu de porter le crédit à 70,000 francs. La moyenne des dépenses faites sous ce littéra de 1893 à 1897 a été en effet de 78,254 francs.

Les autres littéras n'ont subi aucune modifications sur l'exercice précédent, mais il reste une observation à présenter.

Il serait désirable de modifier le libellé du littéra *C''*; celui-ci est ainsi conçu :

« Traitement du personnel du compte rendu analytique » ; il y aurait lieu de dire « Compte rendu analytique : traitement du personnel; traductions flamandes ».

La Commission vous propose d'approuver l'article unique du Budget s'élevant à 1,003,070 francs pour l'exercice 1899.

Le Rapporteur,
ALBERT LEFEBVRE.

Le Président,
A. BEERNAERT.

ANNEXE N° 1.

MESSIEURS,

Nous vous présentons le compte de 1897 en équilibre, alors, qu'en réalité, il devrait se solder par un déficit d'environ 25,000 francs. Mais nous avons cru pouvoir prendre sur nous de reporter sur le Budget de 1898 des dépenses effectuées en 1897, pour ne pas en retarder le paiement jusqu'à l'obtention d'un crédit supplémentaire. D'autre part, le Budget de 1898 a dû supporter des dépenses imprévues, notamment les frais de restauration résultant de l'incendie du 14 août. Il s'ensuit une insuffisance de crédit de 37,000 francs pour l'exercice 1898.

La Chambre, en considération de ces motifs, approuvera, nous l'espérons, notre manière d'agir.

Nous avons donc l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'ouvrir au Budget de la Chambre pour l'exercice 1898 (art. 4 du Budget des Dotations), un crédit supplémentaire de 37,000 francs.

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert, au Budget de la Chambre (art. 4 du Budget des Dotations), pour l'exercice 1898, un crédit supplémentaire de 37,000 francs.

V^{te} DE JONGHE D'ARDOYE,C^{te} L. VISART.

ANNEXE N° 2.

Bruxelles, le 9 décembre 1898.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Ensuite des explications que le Bureau de la Chambre m'a données au sujet de l'insuffisance de l'article 4 du Budget des Dotations pour 1898, je proposerai de rattacher à cet article un crédit supplémentaire de 37,000 francs.

Ce crédit supplémentaire figurera dans le projet de loi de crédits provisoires pour 1899.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

ANNEXE N° 3.

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1899.

ARTICLES.	LITTÉRAS.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS pour 1898.		CRÉDITS PROPOSÉS pour 1899.		Observations.
			Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Ordinaires.	Ex- traordinaires.	
Unique.	<i>A</i>	Indemnité des Représentants . . .	608,000 »	»	608,000 »	»	
	<i>B</i>	Traitement du greffier.	10,000 »	»	10,000 »	»	
	<i>C</i>	Traitement du personnel du service sténographique.	59,800 »	»	61,500 »	»	
	<i>C</i>	Compte rendu analytique : traitement du personnel ; traductions flamandes.	41,250 »	»	55,250 »	»	
	<i>D</i>	Traitement du personnel du Greffe, de la Bibliothèque et de la Questure	38,100 »	»	41,400 »	»	
	<i>E</i>	Traitement du personnel des huissiers, messagers, concierges, mécaniciens, gens de peine, commissionnaires, etc.	55,700 »	»	60,620 »	»	
	<i>F</i>	Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre ; abonnements aux journaux et revues ; traductions ; reliures.	14,000 »	»	14,000 »	»	
	<i>G</i>	Impressions pour le service de la Chambre	47,000 »	»	70,500 »	»	
	<i>H</i>	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, menues dépenses et dépenses imprévues.	57,150 »	»	70,000 »	»	
	<i>I</i>	Indemnités annuelles aux parents des victimes de l'incendie du Palais de la Nation, à un ancien chef de bureau, à des veuves et aux enfants d'anciens employés de la Chambre.	5,800 »	»	5,800 »	»	
	<i>J</i>	Libre parcours des Représentants. (Les crédits restant disponibles pourront être transférés d'un littéra à l'autre de l'article unique du Budget. La Questure rendra compte des transferts à la Commission de comptabilité.)	6,000 »	»	6,000 »	»	
		TOTAL	942,800 »	»	1,003,070 »	»	
			942,800 »		1,003,070 »		